

Le premier août deux mil dix-neuf, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le mardi 6 août deux mil dix-neuf à onze heures à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13/03/2019
2. Marché restauration scolaire : choix du candidat
3. Tarifs restauration scolaire
4. Piscine écoles
5. Escrime écoles
6. Contrats agent de restauration et agent d'animation
7. Communications du Président
8. Questions diverses

Le Président,
B. BAZILLE

SEANCE DU 6 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six août à onze heures, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

Etaient présents : M. BAZILLE, M.CANTO, Mmes PIMONT, BACHELET, POYER, ROYER,

Etaient excusés : Mme DELESTRE, M VOISIN

Madame POYER Josiane est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame SURET Nathalie faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 11 heures.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2019

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU CANDIDAT

N° 19-08

Monsieur le Président précise que pour ce marché, deux entreprises ont répondu.

Les offres sont les suivantes :

LA NORMANDE :	28 167.30 €
CONVIVIO – EVO :	30 823.60 €

Après étude des dossiers, la commission d'appel d'offres a choisi LA NORMANDE en attribuant respectivement les notes de 87/100 et 81.05/100.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de valider le choix de la commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

VOTE : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

N° 19-09

Monsieur le Président rappelle les tarifs de l'année scolaire **2018/2019** :

- Elèves de maternelle : **3.24 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.56 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- Elèves de primaire : **3.54 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.90 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

Monsieur le Président propose différents tarifs au Comité Syndical :

	2019	1 %	1.5 %	2 %
Elèves de maternelle Prix des communes intérieures	3.24 €	3.27 €	3.29 €	3.30 €
Elèves de maternelle Prix des communes extérieures	3.56 €	3.59 €	3.61 €	3.63 €
Elèves de primaire Prix des communes intérieures	3.54 €	3.57 €	3.59 €	3.61 €
Elèves de primaire Prix des communes extérieures	3.90 €	3.93 €	3.95 €	3.97 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'appliquer à compter du **1^{er} septembre 2019** une augmentation de **1 %**, soit les tarifs suivants :

- Elèves de maternelle : **3.27 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.59 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- Elèves de primaire : **3.57 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.93 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

VOTE : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

ESCRIME ECOLES

N° 19-10

Monsieur le Président précise que les enseignants du groupe scolaire les Petits Princes souhaitent comme l'an dernier faire pratiquer l'escrime aux élèves à la salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Scie.

Il rappelle le montant de l'an dernier : 560 € pour la primaire, 105 € pour 3 séances découverte pour la maternelle.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'école primaire les Petits Princes.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

PISCINE ECOLES

N° 19-11

Monsieur le Président propose que les élèves se rendent comme l'année précédente à la piscine Delaune. Le planning a été établi : Mardi matin pour Mme COULON et jeudi après-midi pour M. GUEROUT et Mme CANTO pour la période du 16/09/2019 au 31/01/2020

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition ainsi que la consultation d'entreprises pour le transport des élèves.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

CONTRAT DE MADAME PICQUET

N° 19-12

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de Madame PICQUET Rachel pour assurer le service des repas et la surveillance des élèves de 11h30 à 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la période scolaire à compter du 25 septembre 2019 pour une durée de 1 an.

Elle sera rémunérée sur la base d'un contrat annualisé :

- durée hebdomadaire de travail 7h09/35^{ème},
- indice brut 347, indice majoré 325.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

CONTRAT DE MADAME ROUSSEL

N° 19-13

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de Madame ROUSSEL Séverine pour accomplir les fonctions d'accompagnatrice pour le transport scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la période scolaire à compter du 02 septembre 2019 pour une durée de 1 an.

Elle sera rémunérée sur la base d'un contrat annualisé :

- durée hebdomadaire de travail 10h24/35^{ème},
- indice brut 347, indice majoré 325.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président:

- Informe les membres du Comité qu'une réunion avec le personnel de cantine, les la directrice du groupe scolaire, les institutrices et les ATSEM en présence d'une infirmière du Centre Hospitalier de Rouen aura lieu le vendredi 30 août 2019 à 13 heures à la cantine « Le Mille Club » concernant le Projet d'Accueil Personnalisé (PAI) de Giuliano ALEXANDRE inscrit en Maternelle pour la rentrée 2019/2020
- Informe que la manifestation pour le départ en retraite de Mme TURMEL était sympathique il souhaite la bienvenue à Mme CANTO Anne-Sophie et félicite Mme COULON, Directrice du groupe scolaire « Les Petits Princes ».

- Donne lecture du courrier du SIVOS de la Veules et du Dun ne prenant pas en charge les frais de scolarité de deux enfants du Bourg Dun inscrits au SIVOS de Saint-Aubin-sur-Sauqueville. Les membres du Comité demandent qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Sous-Préfet

- Donne lecture du compte rendu du Conseil d'Ecole du 24/06/2019. L'effectif de la rentrée : 93 élèves inscrits.

- Informe les membres du Comité que l'agent de cantine remet des denrées alimentaires à la Soupe des Bénévoles.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.